Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 013-211300371-20261027-DM_2026_97-CC

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_97 - OBJET : Attribution d'un marché à procédure adaptée pour un contrat de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et équipements associés des bâtiments communaux

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des marchés à procédure adaptée pour un contrat de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et équipements associés des bâtiments communaux

INFORME que l'analyse des offres a fait ressortir que l'offre de L2M ENERGIE est économiquement la plus avantageuse

DECIDE de signer le contrat avec la société L2M ENERGIE – 645 rue Mayor de Montricher – - Tech'Indus Bât C - 13290 AIX EN PROVENCE pour un montant forfaitaire annuel HT de 23 652.00 €

PRECISE que, pour les prestations hors forfait, les tarifs suivants seront appliqués :
Main d'œuvre : 60 € HT
Déplacement : 30 € HT

PRECISE que le contrat est conclu à compter du 1er novembre 2026 pour une durée de 2 ans reconductible une fois pour la même durée

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 27 octobre 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)